



Salaire non versé en cdi au 13/04

Par **ginny**, le **12/04/2011** à **20:51**

Bonsoir,rnrnen CDI, mon salaire n'est toujours pas versé à ce jour,rnalors qu' habituellement, il l'est autour du 6-8 du mois.rnrnImpossible de joindre mon employeur.rnrnJe subis des frais de rejet de prélèvements, agios, et frais de lettre de relance...rnrnQue dois je faire ?

Par **Cornil**, le **16/04/2011** à **00:40**

Bonsoir GinnyrnrnDans ces conditions, la meilleure démarche à faire m'apparait être de déposer un référé aux prud'hommes (procédure simple, gratuite pour cas simples).rnrnSi l'employeur n'a pas décidé de "faire ses valises", il est probable que le problème soit réglé avant l'audience, dont tu pourras alors en signalant au CPh le règlement du problème la radiation de ton affaire.rnrnSinon, la décision de référé rendue , certainement à ton profit, constatant les salaires impayés, te permettra, si tu le souhaites, d'être pris en charge par les ASSEDIC pour rupture imputable à l'employeur.rnrnaprès, mais là tu auras le temps, tu pourra te retourner contre l'employeur pour rupture abusive.rnrnMais peut-être, depuis le 12/04, le problème a-t-il déjà été réglé entre temps? rnrnBon courage et bonne chance.